



RESEAU FEMMES AFRICAINES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (REFADD)

NOTE DE POSITION POUR LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LE CLIMAT (COP23) BONN, novembre 2017

Nous, Femmes d'Afrique Centrale, réunies au sein du Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable « REFADD » ;

Réseau spécialisé de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) en matière de Genre et d'autonomisation des femmes dans la gestion durable des ressources naturelles ;

Réseau actif dans les dix pays de l'espace de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) à travers ses antennes nationales ;

Réunies à Douala, au Cameroun du 03 au 05 Juillet 2017, dans le cadre de l'atelier de restitution des COPs 21 et 22 ; puis à Brazzaville au Congo du 31 août au 02 septembre 2017, dans le cadre de l'atelier de validation du Cadre d'Actions Stratégiques et du Dispositif de participation du REFADD à la COP 23 ;

Considérant :

- ✚ Le Programme de travail de Lima relatif au genre, et ses ateliers pendant les intersessions, permettant d'examiner l'intégration du genre dans les différentes entités de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques -CCNUCC-, (finance, technologie, mécanismes d'atténuation et d'adaptation, Fonds Vert...) et d'autres instances et mécanismes, (Fonds Mondial pour l'Environnement, Plans nationaux d'adaptation, réunions d'experts techniques etc...) ;
- ✚ L'accord international sur le climat (Accord Climat de Paris), adopté en décembre 2015 par 185 Parties parmi lesquelles 10 pays membres de la COMIFAC, et qui fixe comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100 ;
- ✚ L'Action de Marrakech en faveur du Genre et du Climat, et les Recommandations de la Décision N° 21/CP 22 sur le Genre et les Changements Climatiques, à sa 9^e séance plénière du 17 novembre 2016 ;
- ✚ Les effets néfastes des changements climatiques dont les impacts spécifiques sur les activités des femmes en général, et les femmes rurales d'Afrique Centrale en particulier, aggravent leur vulnérabilité et leur précarité, les plaçant ainsi au premier rang des principales victimes de ce fléau mondial ;
- ✚ Le rôle déterminant et incontournable des femmes dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, la conservation de la biodiversité et la gestion durable de l'environnement ;

Le Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD)

Réitère son engagement pour la limitation du réchauffement climatique, et se tient aux côtés de la COMIFAC et de ses états membres, dans leur prise de position commune, et relative à la lutte contre les Changements Climatiques en prélude à la COP23, qui va se tenir en novembre 2017 à Bonn en Allemagne ;

Salue les progrès réalisés par la COMIFAC, notamment, la prise en compte de la dimension genre dans toutes ses activités tant au niveau sous régional que dans les Etats membres, ainsi que ses efforts pour le maintien du couvert forestier à travers le mécanisme REDD en Afrique centrale ;

LE REFADD recommande ainsi :

Aux Etats :

1. Que les actions à entreprendre dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National, (CDN) y compris celles relatives à l'égalité genre dans le cadre de l'atteinte de l'objectif ultime de la Convention, notamment l'atténuation et l'adaptation aux Changements Climatiques, soient simplifiées et compréhensibles pour toutes les couches de la population ;
2. De rendre active et effective la participation des femmes à l'opérationnalisation des CDN, et de considérer l'adaptation comme une priorité pour équilibrer la participation des femmes de l'Afrique Centrale à l'effort global de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, car elles en constituent les principales victimes ;
3. De mettre en place un système d'information transparent, compréhensible et adapté aux différentes parties prenantes, parmi lesquelles les femmes, sur les acquis en matière d'adaptation et d'atténuation, au profit de la mise en œuvre des CDN au sein et en dehors de la COMIFAC ;
4. D'encourager les pays à promouvoir une agriculture résiliente, de plus en plus intelligente, et sensible au genre, au profit des populations à la base, et de promouvoir l'accroissement des activités et des emplois non agricoles pour la sécurité alimentaire, ainsi que pour la création et l'augmentation des revenus des femmes.

A la COMIFAC :

5. Que les programmes et projets de la COMIFAC puissent intégrer davantage les aspects genre dans leur élaboration et leur mise en œuvre ;
6. D'aider à la création des passerelles entre les opérateurs privés œuvrant dans le secteur forêts et environnement, pour la mise en place des fonds et/ou des projets de mitigation aux changements climatiques, et d'amélioration des conditions de vie des communautés en général , et des femmes en particulier, riveraines des forêts exploitées ;
7. D'intégrer et/ou de prendre en compte les thématiques telles que la gestion des aires protégées, la sécurité alimentaire, la certification, la paix et la sécurité, la gestion des catastrophes, et la lutte contre la pauvreté dans les actions de lutte contre les changements climatiques ;
8. D'assurer la participation active et effective des femmes d'Afrique Centrale dans tous les processus de négociation sur le climat et autres initiatives liées à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, au niveau national, sous régional, régional et international ;
9. D'insister auprès de toutes les parties prenantes engagées dans les actions climat pour qu'elles s'engagent fermement à dépasser le stade des mots et d'aboutir impérativement aux actes ;

Aux Partenaires :

10. De proposer que le Fonds vert pour le climat, les cinq autres principaux fonds multilatéraux contre les changements climatiques, ainsi que l'ensemble des mécanismes habituels de financement bi et multilatéraux, dédiés aux projets, puissent prévoir des canaux flexibles d'accès effectif aux financements des femmes et des jeunes filles, y compris les femmes autochtones, principales victimes des effets néfastes des changements climatiques.